

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, VENDREDI, 9 AVRIL, 1858.

No. 24

## LA PROGRAMME DE LA SESSION.

Des journalistes se sont plaint, avec quelque fondement, des lenteurs de la Chambre et du goût qu'elle prend aux longs débats. Ce n'est pas ainsi que se comporta, l'an dernier, l'Assemblée législative, et ce n'est pas ainsi non plus que se comporte, cette session, le Conseil législatif dont les séances ne sont, le moins, que de deux ou trois heures chacune.

Mais il y a une espèce de tort que bien peu de personnes savent éviter, faute de discernement; c'est celui d'avoir trop raison. Aussi ne parlerons-nous plus du temps précieux que les discussions purement politiques ont fait perdre à la Chambre depuis le 25 février. Contentons-nous aujourd'hui d'exprimer l'espérance qu'elle se corrigera et que, compensant sa lenteur passée par une louable activité, elle prendra ses mesures pour avoir terminé son œuvre législative avant que les affaires et les travaux des champs rappellent chez eux les membres du parlement.

Parmi ces derniers, nous en comptons quelques uns qui ne sont absolument autre chose que politiques. La politique est leur seul gagne-pain, le seul aliment de leur conversation, la seule pièce sociale où ils aient un rôle et leur seul moyen de se mettre en relief, de faire dans le monde une figure plus ou moins honorable. Pour ceux-là, la session n'est jamais trop longue; au contraire, ils aimeraient à la voir durer depuis le cœur de l'hiver jusqu'à la chute des feuilles. Mais ces députés sont en très-petit nombre. Leurs collègues sont, les uns cultivateurs, les autres hommes d'affaires, ceux-ci avocats ou notaires et ceux-là médecins ou toute autre chose. Ils veulent bien s'occuper des affaires du pays, pour l'honneur d'abord, par dévouement patriotique ensuite; quelques uns aussi par ambition politique, et enfin, si on le veut bien, tous un peu pour le traitement de six piastres par jour attaché à leurs fonctions de législateurs; mais aucune de ces considérations n'est assez puissante pour leur faire sacrifier, du moins à ceux d'entre eux qui sont sages et prudents, leurs intérêts particuliers à l'entraînement politique.

Dans les grandes circonstances, la patrie peut exiger d'héroïques sacrifices et les cœurs généreux doivent répondre aussitôt à son appel; mais dans les circonstances ordinaires, non seulement ces sacrifices sont inutiles, mais ils sont mêmes suspects. S'il est vrai que la prospérité générale ne puisse être que le faisceau, la somme de toutes les prospérités particulières, nous devons considérer comme un mauvais citoyen celui qui néglige ses propres intérêts, ses affaires particulières, pour ne s'occuper que de politique; car poussée jusqu'à ce degré, la passion politique devient une manie, une intempérance presque aussi nuisible à celui qui en est la victime que celles qui maîrisent le joueur et le buveur.

Grâce à Dieu, la plupart de nos législateurs sont trop sensés pour se laisser aller à ce travers. Aussi allons-nous les voir faire trêve de longs discours et s'occuper d'affaires sérieuses, afin de terminer leur tâche avant la venue des grandes chaleurs.

Il faut avouer que le programme de leurs travaux est assez bien rempli. Sans parler des questions secondaires, des bills privés et des petits projets de loi du ministère, de ce qu'on pourrait désigner par l'expression de menu fretin législatif, voici en effet les grandes questions qui vont appeler l'attention de la Chambre:

La question de la double majorité, dont la solution, dans un sens ou dans un autre, doit avoir une si grande influence sur

l'avenir de la nationalité franco-canadienne. C'est une de ces questions qu'aucun législateur, à moins d'avoir perdu tout sentiment d'honneur, toute conscience et tout principe, ne devrait résoudre qu'après avoir pesé bien mûrement la valeur de son vote et s'être dit que de ce dernier peut dépendre peut-être l'existence nationale de sa race entière.

Après avoir consacré quelques séances à l'examen des affaires électorales de trois ou quatre comtés, la Chambre aura à s'occuper ensuite de la réforme électorale et aussi peut-être de l'union fédérale des Provinces-britanniques. Jusqu'à présent, nous regardons cette union comme une utopie dont le Haut-Canada ne veut pas la réalisation par intérêt matériel et que le Bas-Canada devrait rejeter aussi, par intérêt national. Quant à la question de la représentation basée sur la population plutôt que d'y consentir, le Bas-Canada demanderait à briser les liens qui l'attachent à l'autre province; telles sont du moins les promesses faites par M. Drummond, alors qu'il était ministre, par M. Loranger et par quelques autres de nos hommes politiques, et nous aimons à croire qu'ils se feront un honneur de tenir parole.

Sans vouloir dire toute notre pensée relativement à la question de la double majorité—car notre rôle nous oblige à la plus stricte neutralité dès qu'une question sort du domaine général de la grande politique pour entrer dans la sphère où les différents partis se disputent le pouvoir,—nous devons déclarer que c'est une erreur de croire que le rejet du principe de la double majorité doit entraîner nécessairement la réforme électorale demandée par le Haut-Canada. Si nous voulions parler, nous aurions bien des choses à dire à propos de la manière dont les Honorables Loranger et Cauchon ont traité cette grande question; mais, laissant ces politiques et leurs adeptes respectifs terminer la mêlée comme ils le pourront, nous croyons du moins, dans l'intérêt des Canadiens-Français, devoir déclarer que, quelque solution que la Chambre donne à ce problème politique, il ne peut avoir aucun effet sur le principe fédéral qui est la base de l'union des deux Canadas. Dans le sénat du congrès américain, l'on n'a jamais songé à appliquer ce système de la double majorité, lors même qu'il s'est agi de questions concernant exclusivement les Etats à esclaves ou les Etats libres; et cependant la représentation y est si peu basée sur la population que le petit Etat de la Delaware s'y trouve représenté par deux membres, aussi bien que l'Etat impérial du New-York. Si nous faisons dès à présent cette réserve, c'est que quelques députés franco-canadiens, voulant entasser arguments sur arguments en faveur de la double majorité, ont été jusqu'à dire que sans cette règle parlementaire, il serait injuste de refuser au Haut-Canada la représentation basée sur la population—déclaration imprudente, qui constituerait presque un droit dont le Haut-Canada ne tarderait pas à se prévaloir! Aussi verrait-on les Haut-Canadiens, ceux-là mêmes qui sont de l'Opposition, (M. Sanfield Macdonald excepté,) voter avec les ministres contre le principe de la double majorité, afin d'amener au plus tôt la réforme électorale tant désirée.

Nous aurons, après cela, la lutte apparemment interminable entre les six ou sept villes canadiennes qui se disputent le titre de capitale et qui, toutes moins une, sont excessivement mécontentes du choix de leur Gracieuse Reine. L'an dernier, le colonel Prince, jouant sur les mots d'une manière indigne d'un colonel, d'un Prince, d'un vieillard et d'un honorable conseiller, dit à propos de cette question, que la reine ne peut pas se tromper, et il nous fit après cela l'éloge le plus pompeux de la reine

Victoria. M. Prince savait bien pourtant que l'auguste personne dont il nous vantait les mérites ne devait se mêler en aucune manière du choix de notre capitale. Mais en admettant même que ce soit la reine en personne qui ait choisi Outaouais, ne peut-elle pas se tromper? Lorsque les hommes d'Etat anglais ont dit *the King or the Queen can do no wrong*, n'ont-ils pas voulu dire tout simplement que le souverain ne doit pas être tenu responsable des actes du gouvernement? Que le colonel Prince veuille bien lire la préface de Junius et il verra que cet éminent publiciste était loin de partager son opinion. Dans tous les cas, qu'il s'adresse aux citoyens de Toronto, de Kingston, de Montréal et de Québec et il apprendra qu'ils n'ont pas la même foi que lui en l'infailibilité des bureaux dont la reine est le représentant.

Viendront ensuite les tristes débuts amenés par le bill promis par M. Ferguson, relativement aux écoles séparées. Il y a deux ans, quelques politiques plus zélés que prudents firent beaucoup de bruit pour obtenir en faveur des écoles catholiques du Haut-Canada plus de privilèges qu'elles n'en avaient alors. Sans doute, en droit, selon les règles de la justice, les demandes de ces hommes étaient raisonnables; mais où peut-on trouver la justice absolue? dans quel coin de la terre, au fond de quel puits s'est-elle cachée, cette belle Justice? que nous allons lui présenter nos hommages respectueux! Tant il y a, que les catholiques Haut-canadiens devront s'estimer très-heureux, cette année, s'ils peuvent seulement conserver, grâce au dévouement des Bas-Canadiens et au concours de tout le ministère, ce qu'ils trouvaient trop insuffisant en 1856.

Peut-être s'occupera-t-on d'une manière définitive de l'acquisition des vallées de la Rivière-Rouge et du Saskatchewan. Si le Canada peut en devenir possesseur sans rien déboursier, c'est assez bien; autrement, qu'il ne s'en occupe plus, se rappelant que celui qui trop embrasse, mal étreint. Le Canada ne s'appartient pas; il appartient à l'Angleterre qui est aussi maîtresse, plus ou moins directement, du territoire de la baie d'Hudson. Que l'Angleterre s'arrange du moins avec la compagnie à propos de cette propriété; mais à quel titre les Canadiens, qui ne sont pas même maîtres de leur propre pays, iraient-ils payer pour arracher une solitude des mains d'une compagnie anglaise?

Après toutes ces grandes questions, en viendront d'autres d'une essence plus législative: il s'agira, par exemple, d'un remaniement du tarif et des lois contre l'usure, de l'abolition de l'emprisonnement pour dettes et de quelques réformes municipales, du budget, des Comptes Publics, de la protection due à notre industrie, de la modification du Traité de Réciprocité, du chemin de fer du Nord, dont la compagnie demande une faveur à peu près semblable à celle qui fut accordée, l'an dernier, à celle du Grand-Tronc; du chemin de fer de la Rive-Nord, dont les Québécois paraissent être encore entichés, malgré tous leurs déboires successifs; d'une ligne de vapeurs entre la Baie des Chaleurs et Québec; d'une nouvelle subvention à accorder à la voie ferrée de Cobourg à Peterborough, dont le Maître de Poste-Général est le patron infatigable, et d'une demi-douzaine d'autres questions non moins importantes sous le rapport pécuniaire ou sous le point de vue politique. On voit que nos législateurs n'ont guères de temps à perdre s'ils veulent avoir terminé leur programme avant les chaleurs de la canicule.

## COMITÉS PERMANENTS DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

### 1<sup>er</sup>. Privilèges et Elections.

L'hon. M. le procureur-général Macdonald, l'hon. M. Sicotte, l'hon. M. Drummond, l'hon. M. J. S. Macdonald, l'hon. M. Terrill, l'hon. M. Lémieux, MM. W. F. Powell, Dufresne, Mowat, Chapais, Benjamin, Hartman, Laberge, Ouimet, Simpson et Bureau—16.

### 2<sup>me</sup>. Lois expirant.

MM. Ross, Biggar, Tett, O'Farrell, Munroe, Bourassa, Cook, Carling, McGee, Sincennes, Dorland, Dionne, Beaubien, Hébert, Heath, Popo, Tassé et Scatcherd—18.

### 3<sup>me</sup>. Chemins de fer, Canaux et Lignes de télégraphe.

L'hon. M. le procureur-général Macdonald, l'hon. M. le procureur-général Cartier, l'hon. J. S. Macdonald, l'hon. M. Lémieux, l'hon. M. Cauchon, l'hon. M. Harwood, l'hon. M. Terrill, MM. Brown, Morrison, Bellingham, Bureau, McLeod, Dorion, Daly, Baby, Foley, Simard, Burton, W. F. Powell, McMicken, Turcotte, Ferres, Christie, Connor et D. A. Macdonald—25.

### 4<sup>me</sup>. Divers bills privés.

L'hon. M. Lémieux, MM. W. F. Powell, Rose, Hartman, Dorion, Morrison, Gill, Wright, Morin, Robinson, Webb, McKellar, Ouimet, Church, Archambault, Wm. Scott, Notman, Dunkin, Sherwood, Christie, Piché, R. W. Scott, Wallbridge, Lacoste et Mowat—25.

### 5<sup>me</sup>. Ordres permanents

M. Turcotte, l'hon. M. Merritt, MM. Caron, Short, Coutlée, Gauvreau, Walker Powell, Connor, Labelle, Burwell, Daoust, Playfair, Whitney, Fellowes, Laporte, Papineau, White, Cimon, Rynal, Gaudet, Howland et Aikins—22

### 6<sup>me</sup>. Impressions.

L'hon. M. Drummond, l'hon. M. Cameron, MM. Fortier, Bell, Chapais, Price, Benjamin, McCann, Thibaudeau, Simpson, Laberge, Patrick, Ferres, Meagher, Talbot, Dawson, Allan, Biggar et Clark—19.

### 7<sup>me</sup>. Dépenses Extraordinaires.

L'hon. M. Sicotte, l'hon. M. Loranger, MM. Désaulniers, Sherwood, Fergusson, Panet, Galt, Gould, Macbeth, Jobin, Donald Macdonald, Thibaudeau, Langevin, Roblin, Campbell, Mackenzie, McGee, Hogan, Laframboise, Holmes et Stirton—21.

### 8<sup>me</sup>. Comptes Publics.

L'hon. M. Cayley, MM. Foley, Chapais, Brown, Simard, Ferres, Buchanan, Starnes, LeBoutillier, Mattice, Dubord, Galt, John Cameron, Howland, Hogan et White—17.

## M. O'FARRELL ET LE CLERGÉ.

Autant que nous pourrons l'éviter, nous ne frapperons pas un homme terrassé ou prêt à succomber sous le nombre de ses ennemis; aussi est-ce moins pour attaquer M. O'Farrell que pour lui donner un conseil utile, que nous lui ferons remarquer l'imprudence dont il se rend coupable lorsqu'il dénonce dans la Chambre quelques prêtres de son côté.

Il n'y a déjà que trop de protestants qui croient, en effet, que les prêtres canadiens s'occupent trop activement d'affaires politiques, sans qu'un des députés qui passent pour appartenir au parti-prêtre, vienne encore les entretenir dans cette erreur.

Une première fois, lorsque M. Dufresne appela l'attention de la Chambre sur l'affaire de l'élection de Lotbinière, M. O'Farrell, voulant sans doute se rendre favorable les députés orangistes, ne craignit pas de faire appel à leurs préjugés, en disant que lui, M. O'Farrell! était une des victimes des prêtres et que quelques curés de Lotbinière avaient engagé leurs paroissiens à voter contre lui, parce qu'il avait donné son concours à une administration composée en partie d'orangistes.

M. O'Farrell, au ban du catholicisme à cause de ses amitiés orangistes! *God save the mark!*

Bien qu'alors nous considérassions ces paroles comme une trahison et une lâcheté, nous nous tûmes, parce que M. O'Farrell était dans de tels embarras qu'on pouvait bien lui pardonner quelques fautes.

Mais, comme il est revenu hier à la charge, nous sommes obligé à croire que c'est chez lui un parti pris. Eh! bien, qu'il nous permette de lui dire que cette conduite ne lui propitiara pas les orangistes et qu'elle lui aliénera les bons catholiques.

Si des prêtres canadiens-français s'étaient élevés en chaire contre une administration orangiste et contre ceux qui la soutiennent, ils n'auraient pas, dans tous les cas, outrepassé les limites de leurs droits et peut-être même de leurs devoirs; mais que dirait M. O'Farrell de prêtres irlandais qui auraient recommandé en

chaire à leurs ouailles de voter en faveur d'un candidat désigné, non pas parce qu'il est ministériel ou opposant, catholique ou orangiste, mais simplement parce qu'il est irlandais ?

M. O'Farrell fera mieux de laisser nos prêtres tranquilles.

### M. CHINIQUY.

On lit dans le *Démocrate* de Chicago du 30 mars.

« Nous sommes heureux d'apprendre que le Père Chiniquy, le célèbre prêtre canadien-français, de la paroisse de Sainte-Anne, comté de Jarquin, dans cet Etat-ci, qui avait été destitué et excommunié par l'évêque O'Regan, a été réintégré dans ses fonctions par l'évêque Smith, de Dubuque. Le Père Dunn, de Saint-Patrice, Chicago-Ouest, célébra la messe dimanche dernier dans l'église de Sainte-Anne et annonça cette réintégration aux ouailles du Père Chiniquy. »

C'est trop étrange pour le croire.

Dans les questions du genre de celle qui divisa d'abord le père Chiniquy et le reste du clergé catholique, les fidèles ne devraient jamais oser porter un jugement. S'ils sont bons catholiques, il faut qu'ils se montrent encore plus passifs que le soldat de Scribe, qui « doit savoir obéir et se taire sans murmurer ; » car le soldat peut du moins juger en son for intérieur, tandis que le fidèle catholique ne doit pas même se permettre de porter le moindre jugement tacite sur les actes de ses supérieurs ecclésiastiques.

Malheureusement, cette affaire entre M. Chiniquy et son évêque est sortie du domaine de l'Eglise, des réminiscences et des évènements, pour entrer dans celui de la presse. M. Chiniquy, quelques prélats et deux ou trois prêtres ont fait appel à l'opinion publique, en publiant dans les journaux de longs articles dans lesquels M. Chiniquy représentait le clergé comme adonné à tous les vices possibles, tandis que ses adversaires l'accusaient de luxure et d'autres péchés non moins capitaux.

Après avoir fait le public juge de leur différent, il faut, si la nouvelle du *Démocrate* est vraie, — mais nous n'y croyons pas — il faut que les prélats et M. Chiniquy expliquent au public, les premiers comment ils ont été amenés à réinstaller dans le saint ministère un homme qu'ils nous ont peint avec de si noires couleurs, et celui-ci, comment il a pu consentir à rejoindre un troupeau qu'il n'a pas cessé, pendant une vingtaine de mois, de représenter comme galeux.

## LES DÉBATS PARLEMENTAIRES.

### CONSEIL LÉGISLATIF.

Dix-neuvième séance, jeudi, 8 avril, 1858.

Après la présentation de plusieurs pétitions, une entr'autres de la Chambre de Commerce de Québec, demandant que les droits *ad valorem* remplacent le tarif spécifique, le président communique aux conseillers une dépêche du gouvernement impérial au Gouverneur-Général, relative au mariage de la Princesse Royale, et leur montre une médaille frappée en mémoire de cette alliance. Il est décidé que la médaille et la dépêche seront déposées dans la bibliothèque.

L'hon. M. Murney — présente trois pétitions demandant la construction d'un canal de grande navigation entre le lac Huron et le Saint-Laurent.

L'hon. M. Latrrière — propose de demander au gouverneur communication de tous les documents relatifs à la clôture de l'école de navigation établie à Québec en 1851 et fermée en 1854. Il est question dans le dernier discours du trône de l'importance des pêcheries du Labrador et du golfe du Saint-Laurent ; mais comment ces pêcheries peuvent-elles prospérer si nous manquons de marins ? Aujourd'hui nous sommes obligés d'aller chercher en Europe des marins pour commander nos navires de commerce, tandis que si l'école de navigation n'avait pas été fermée, elle nous aurait fourni déjà plus de 300 jeunes gens en état d'être capitaines. A quoi l'Angleterre doit-elle sa prospérité, si ce n'est à l'état florissant de sa marine ?

Cette motion, secondée par l'hon. M. Dionne, est adoptée avec le consentement du gouvernement.

L'hon. M. Prince — s'étant rappelé que, l'an dernier, son bill destiné à rendre les fonctions de président du Conseil électives, avait été rejeté à cause de son inconstitutionnalité, demande à retirer ce même bill, cette session, afin de s'adresser à la Reine, la priant d'éloigner les obstacles qui s'opposent à ce qu'il soit présenté.

Plusieurs projets de loi qui devaient être pris en considération cette séance, sont renvoyés à un autre jour, à cause de l'absence de ceux qui les ont présentés.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vingtième séance. Jeudi, 8 avril, 1858.

Le Président — informe la Chambre qu'il a trouvé defectueux les cautionnements donnés par les pétitionnaires contre les élections de M. John Rose, de Montréal, et de M. Whitney, de Missisquoi ; tandis que les pétitions contre les élections de la cité de l'Outaouais, du comté de l'Islet et de la ville de Québec sont selon les règles.

Après la présentation de plusieurs pétitions, parmi lesquelles s'en trouvent une de la Corporation de Québec demandant la construction d'une voie ferrée intercoloniale et d'un chemin de fer au Pacifique, ainsi que la substitution des droits *ad valorem* aux droits spécifiques, et une seconde, présentée par M. O'Farrell, au nom des électeurs de Saint-Sylvestre, demandant une réforme de la loi sur les élections, — ce qui occasionne dans la Chambre de grands éclats de rire, —

M. Langevin — propose de renvoyer au comité de la bibliothèque la pétition de M. F. X. Garneau, demandant le concours du gouvernement pour la publication de la troisième édition de son Histoire du Canada. (Il y a sans doute erreur ; car M. Garneau n'a jamais publié la seconde édition de cette histoire. Il est vrai que le propriétaire du *Journal de Québec* a publié un tout petit abrégé de cet ouvrage, destiné aux écoles élémentaires et fait par M. Garneau, bien qu'il n'ait eu rien à démêler avec cette spéculation.)

M. Brown — demande qu'il soit donné avis préalable de cette motion, car elle peut amener un octroi d'argent.

MM. Langevin, Sicotte et Cauchon — font observer que la Chambre ne s'engage à rien en renvoyant cette pétition au comité de la bibliothèque. Celui-ci proposera, sans doute, soit l'octroi d'une subvention, soit l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage et la Chambre sera libre alors d'accorder cette aide, d'en modifier la nature ou de la refuser tout-à-fait. M. Cauchon ajoute que M. Garneau est un historien éminent, très-estimé en Europe et qu'il doit ajouter à la nouvelle édition de son grand ouvrage plusieurs cartes et de nouveaux documents d'une grande importance. A tous égards, il a plus de titres à la faveur de la Chambre qu'un grand nombre de personnes encouragées par elle. La motion de M. Langevin est adoptée.

Le Président — communique à la Chambre la dépêche relative au mariage de la Princesse Royale et dont il a été parlé plus haut.

M. Dawson — demande pour M. J. A. Macdonald un congé de dix jours, qui est accordé.

M. Fellowes — demande que les officiers-rapporteurs du comté de Russell, sommés de comparaître à la barre de la Chambre, aient le droit de se faire représenter par des avocats.

M. Patrick — ne s'oppose pas à cette faveur, parce qu'elle fut accordée à Québec aux officiers-rapporteurs d'autres comtés.

M. Dorion — fait remarquer que les officiers-rapporteurs des comtés de Kamouraska et du Saguenay étant accusés, devaient avoir le droit d'employer un avocat ; tandis que jusqu'à présent ceux du comté de Russell ne sont appelés qu'à titre de témoins.

M. Powell — propose d'accorder cette faveur à ces derniers, dès que l'affaire prendra une tournure qui pourra leur être défavorable. Le Pro.-Gén. Macdonald accède à cette proposition et M. Fellowes retire sa motion.

Le Président — informe la Chambre qu'il a permis à M. Forier, greffier de la Couronne en Chancellerie, d'aller comparaître devant la Cour du Banc de la Reine à Montréal, avec les registres des élections du comté de Bagot, pour obéir à un mandat de

*duces tecum.* Le président ajoute que George W. Cryaler, sous-officier rapporteur de Russell, Moïse Roy, et James MacCullbuck, employés aux bureaux d'élections de Lotbinière, l'informent qu'ils n'ont pas eu les moyens de se rendre à l'ordre de la Chambre.

*La Chambre*—procède à l'interrogatoire de John Cameron, du comté de Russell.

*Le témoin*—était l'an dernier, percepteur du township de Cambridge dans le comté de Russell, et aux dernières élections de ce comté, il représentait dans son township M. Loux, un des candidats.

M. O'Farrell—s'oppose à ce qu'on demande au témoin si on ne l'a pas empêché de voter, disant que ce fait n'a rien de commun avec les irrégularités qui se trouvent, dit-on, dans les registres des élections, et que s'il est permis de s'écarter ainsi de la question pendante, il prouvera à son tour, lorsque l'affaire de l'élection de Lotbinière sera appelée, que des prêtres ont prêché en chaire contre lui.

*Le témoin*—affirme que Casselman, l'agent de M. Fellowes, l'a empêché de voter et l'a chassé du bureau électoral sous prétexte qu'il n'avait pas l'autorisation de représenter M. Loux, signée par celui-ci. Le premier jour, on enregistra 31 votes et le second jour, 15, jusqu'à 4½ heures du soir, moment où le témoin se retira, parce qu'on lui dit que tout était terminé. Ce canton, d'après les rôles, ne renferme que 80 familles. Lorsque le témoin fut chassé du bureau, il y avait deux ou trois Yankees. (M. Dunbar Ross s'oppose à ce qu'on donne ce nom aux Américains, comme constituant une insulte pour nos voisins.) Le témoin ne doute point que les noms enregistrés comme appartenant aux villes d'Albany, de Rome et de Troy, ne représentent nullement des électeurs légaux. Selon lui, ce seraient les Yankees présents qui auraient fourni ces noms. Quant à lui, il a prêté serment avant de voter; mais il est vrai que la terre qu'il possède, bien qu'à lui, est au nom de son père.

*James Keays*—était officier-rapporteur du comté de Russell pendant les dernières élections. Il déclare qu'il n'a pas envoyé à son lieutenant dans le canton de Cambridge le registre qu'on lui a rapporté ensuite rempli de noms. M. Fellowes a eu 14 voix de majorité dans tout le comté et 385 dans le seul canton de Cambridge. Le témoin ne croit pas qu'il y ait autant de personnes vivantes dans ce canton. Il était grand partisan de M. Fellowes et il avoue que la veille du second jour de la votation (un dimanche,) lorsque les amis de M. Loux lui dirent qu'ils étaient vainqueurs, il répondit qu'il aurait bien donné 200 louis pour qu'il en fût autrement. M. Fellowes était chez le témoin le second jour de la votation et y coucha.

*La Chambre* a consacré toute cette séance à cet interrogatoire—soit déjà 500 louis environ.

## Annonces.

### HOTEL AMERICAIN.

**WALKER & PATTERSON, Propriétaires.**—(Situé au coin des rues Yonge et Front, à Toronto, H. C.) Les nouveaux propriétaires de l'Hôtel Américain, —A. B. Walker et R. W. Patterson, —font savoir à leur amis, aux nombreux patrons de l'AMERICAN-HOUSE et au public en général, qu'ils ne négligeront rien pour maintenir leur établissement à la hauteur où il a été jusqu'à présent et où il est arrivé, grâce à la supériorité de sa table, aux soins attentifs donnés aux voyageurs, à la promptitude et à la régularité du service, au prix raisonnable de la pension et à l'heureuse situation de l'hôtel, en face de la partie la plus animée de la baie, au pied de la rue la plus fréquentée de la ville, à quelques pas de la rue royale, tout près de la Poste ainsi que de la Bourse, et dans un voisinage suffisant du Palais du Parlement.

Toronto, 16 mars, 1858.

juo 15

### HOTEL RUSSELL, A TORONTO.

**LE SOUSIGNÉ,** reconnaissant du très-grand encouragement qu'il a reçu pendant quatre ans, désire faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il continue de diriger cet HOTEL D'UN SI GRANDE REPUTATION et qu'il sera toujours heureux d'obtenir, comme par le passé, la vogue dont cet établissement n'a pas cessé de jouir.

21 juo.

A. RUSSELL.

## A VENDRE

AU

### BUREAU DE L'EDUCATION A MONTREAL ET CHEZ LES

Principaux Libraires de Montreal et de Quebec

ET

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET LE

## Journal of Education DE 1857

Les deux journaux reliés en un volume, avec un élégant couvert en toile ..... \$2 00  
Chaque journal séparé, avec couvert en toile..... 1 30  
Chaque journal séparé, cartonné..... 1 12½

On trouvera ces recueils très-propres à être distribués comme récompenses dans les Collèges et les Écoles. Les Directeurs de Collèges et Académies, les Commissaires d'École et les Instituteurs en général, qui achèteront, pour cette fin, six exemplaires ou plus, obtiendront une DÉDUCTION DE VINGT POUR CENT sur les prix indiqués. Ils pourront se les procurer soit au Bureau de l'Éducation, à Montréal, ou au Bureau de Thomas Roy, Écuyer, Agent du Département à Québec.

Les personnes qui se proposent d'en acheter, feront bien d'envoyer leurs commandes immédiatement, car nous n'avons en mains qu'un bien petit nombre d'exemplaires.

M. PAUL SMITH est nommé agent des deux journaux à TORONTO, où il demeure, 90 ADELAIDE STREET WEST. Il a en mains un certain nombre d'exemplaires cartonnés du premier volume, que l'on peut obtenir aux prix ci-dessus indiqués, en s'adressant à lui. Les membres de la législature [qui sont visiteurs des écoles EX OFFICIO] sont respectueusement informés qu'en achetant six exemplaires pour donner en prix dans leurs visites, ils obtiendront la même déduction que les Commissaires.

Toronto, 5 avril, 1858.

21 3f

**L'HEROINE DE CHATEAUGUAY,** PAR H. E. CHEVALIER, rédacteur du PAYS. Cet ouvrage, attendu avec tant d'impatience, doit être mis en vente samedi. Prix du volume, trente sous. Cinq copies pour une piastre. S'adresser à M. J. Lovell, éditeur, ou à M. H. E. Chevalier, au bureau du PAYS. À la place d'argent on peut envoyer pour quelques copies des timbres de poste.

Montréal, 8 avril, 1858.

23 3f

**MME. VEUVE L. J. GAUTHIER,** (au coin des rues Dorchester et St. Laurent, à Montréal,) informe ses amis et le public en général qu'elle est prête à faire toutes réparations de voiture, et qu'elle a et aura constamment en mains, comme par le passé, un des plus beaux et des plus riches assortiments de Voitures d'Été de Montréal,—le tout, aux prix les plus réduits.

Les affaires seront faites comme ci-devant par M. G. N. Gauthier.

Mme. Gauthier vendrait tout son assortiment de voitures, y compris les dépendances de l'établissement, à des conditions très-libérales.

Montréal, 8 avril, 1858.

23 l. v. juo



BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES.

6 mars, 1858.

**TOUTES LES LETTRES D'AFFAIRES ENVOYÉES À CE DÉPARTEMENT** devront être adressées simplement au MINISTRE DE L'AGRICULTURE. Lorsqu'elles sont adressées au nom de l'Hon. P. M. Vankoughnet, comme c'est presque toujours le cas, il est impossible de savoir, avant de les ouvrir, si elles traitent d'affaires administratives ou particulières.

WILLIAM HUTTON,  
Secrétaire.

Toronto.

21 3f

Le *Journal des Débats* paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lundi.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. À Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.